



LES NOTAIRES : UNE SÉCURITÉ JURIDIQUE SANS ÉQUIVALENT

Un réseau de proximité – On dénombre plus de 8.700 notaires en France, soit près d'un quart de ceux de l'Union Européenne. Ils sont répartis dans 4.500 études. Ils emploient 50.000 collaborateurs recevant près de 20 millions de personnes par an, ils traitent 4,5 millions d'actes par an. La profession représente un chiffre d'affaires de 6,5 milliards d'euros. Elle collecte pour le compte de l'Etat 21,5 milliards d'euros de taxes.

Paris, première Chambre de France – La Chambre des Notaires de Paris regroupe les notaires de la Capitale, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, soit 221 études qui comptent 584 notaires et plus de 5.200 salariés. Depuis 1990, le nombre d'offices a augmenté de 18% afin de renforcer le maillage du territoire.

Pour tout renseignement sur la profession de notaire
ou sur le sondage, consultez le site :
www.paris.notaires.fr

MERCI DE VOTRE CONFIANCE

LES FRANÇAIS SATISFAITS DE LEUR NOTAIRE.

Extraits du sondage réalisé par l'Institut BVA
pour la Chambre des Notaires de Paris.



12, avenue Victoria, 75001 Paris
www.paris.notaires.fr

Chambre des Notaires de Paris - Direction de la Communication / Septembre 2008



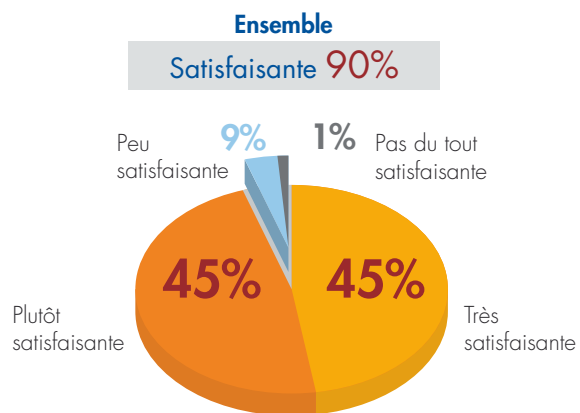
Notaires de Paris, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne



SATISFACTION DES CLIENTS À L'ÉGARD DU SERVICE RENDU PAR LES NOTAIRES

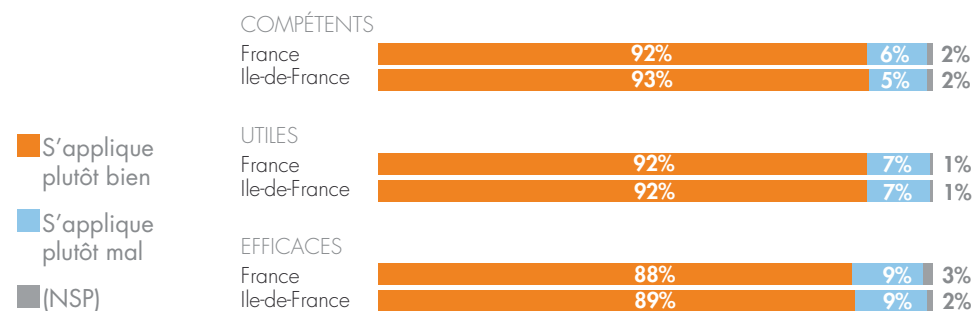
À la demande de la Chambre des Notaires de Paris, l'Institut de sondage BVA a réalisé une enquête sur « l'image des professions du droit auprès des Français »* : ceux-ci ont estimé claire et opportune la distinction entre les professions d'avocats et de notaires (82% des personnes interrogées). Les sondés ayant eu recours à un notaire ont largement plébiscité le notariat.

Lorsque vous avez eu recours au service d'un notaire, avez-vous estimé son action... ?

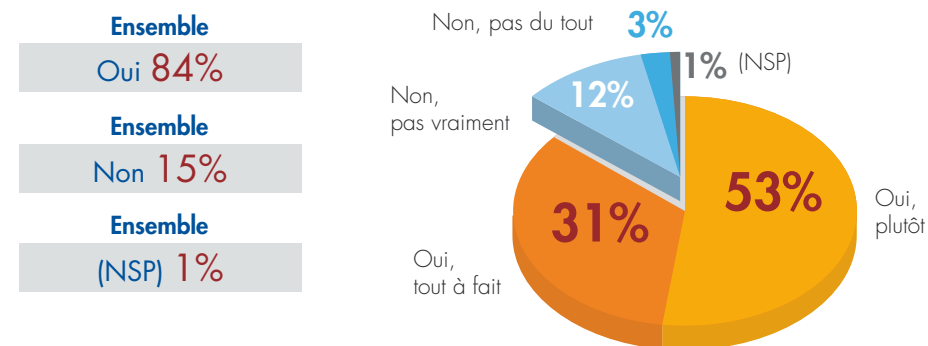


Base : Personnes ayant déjà eu recours à l'assistance d'un notaire ou de l'un de ses collaborateurs (803 Français dont 213 habitants d'Ile-de-France)

Pour chacun des qualificatifs suivants, dites s'il s'applique plutôt bien ou plutôt mal aux notaires en général ?



Globalement, avez-vous confiance en les notaires ?



* Etude réalisée :

- du 5 au 6 septembre 2008 auprès d'un échantillon de 970 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus dont 158 habitants d'Ile-de-France.

- du 8 au 9 septembre 2008 auprès d'un sur-échantillon de 204 personnes représentatif des habitants d'Ile-de-France âgés de 18 ans et plus.
La représentativité des échantillons est assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle.

Au total, 1174 personnes ont donc été interrogées du 5 au 9 septembre 2008 dont 362 habitants d'Ile-de-France. Le poids des habitants d'Ile-de-France a été rétabli afin de disposer d'un échantillon fiable et représentatif :

- de l'ensemble de la population française
- des habitants d'Ile-de-France

Les chiffres présentés ci-dessus sont relatifs aux 68% des Français ayant déclaré avoir eu au moins une fois recours à l'assistance d'un notaire ou de l'un de ses collaborateurs.